



Mandat de vente immobilier

Par **Moizan**, le **16/01/2008** à **14:43**

J'ai demandé à une agence immob. une estimation de ma rés. princip. et signé juste après, à mon domicile, un mandat de vente semi-exclusif. Ce contrat porte la mention "fait à l'agence"... 5j après signature j'ai envoyé un courrier recomm(AR) pour annulation du mandat (sous-évaluation évidente). L'agence a déjà fait signer une promesse de vente (et/ou compromis?) au prix demandé et refuse l'annulation du mandat. Que puis-je faire ? L'agence propose me m'octroyer une petite partie de ses honoraires pour "éviter les vagues"rnQuestion : l'agent immob. avait-il le droit de mettre en publicité et à fortiori de vendre un bien dans un délai inf. à 7 j? Un délai de rétractation n'est-il pas systématique pour ce genre d'affaires ? rnrnMerci de me répondre

Par **coolpg**, le **16/01/2008** à **19:45**

bonjour,rnle délai aurait pu leur être imputable si la mention "fait à l'agence" n'avait pas figurée sur le contrat.rnDans ce cas il ne vous reste plus qu'à bien négocier mais légalement vous êtes responsable de vos parafes.rnrnBien à vousrncoolpg

Par **Mike46**, le **19/01/2008** à **12:23**

Bonjour,rnL'agent immobilier vous proposes de lui octroyer une partie de ses honoraires à quel moment ? Maintenant ?rnCordialement